



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1354

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association APR/UAP pour la réhabilitation de vingt puits endommagés pendant les conflits armés des années 2002-2003 dans la ville de Paoua en République Centrafricaine**

service : **Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur Coulon**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

**Séance publique du 22 mars 2010****Délibération n° 2010-1354**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association APR/UAP pour la réhabilitation de vingt puits endommagés pendant les conflits armés des années 2002-2003 dans la ville de Paoua en République Centrafricaine**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Ce dispositif, auquel la Communauté urbaine et la société Veolia Environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet de la Terre à Johannesburg en 2002 de "réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015" et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

La ville de Paoua en République Centrafricaine est située à 500 kilomètres de Bangui, la capitale, dans la sous-préfecture de l'Ouam-Pendé. Suite à la crise politico-militaire qui a fortement touché cette région en 2002 et 2003, la majorité des structures d'approvisionnement en eau potable ont été détruites. Dès lors les pénuries d'eau se sont faites ressentir pour les 50 000 habitants de cette commune. En effet, seules 22 pompes manuelles, sur un total de 42 disponibles avant les conflits, sont aujourd'hui opérationnelles.

L'association Action pour la promotion rurale (APR-UAP) est une organisation de solidarité internationale issue de l'immigration dont les membres sont originaires de République Centrafricaine. De ce fait, l'association APR-UAP souhaite remettre en service les 20 puits à pompes manuelles détruits ou en panne afin d'améliorer considérablement l'accès à l'eau potable pour la population de Paoua. De plus, ce projet comprend une phase de formation et de renforcement des capacités des techniciens et des artisans réparateurs de la commune afin de remettre en place un service de l'eau.

Le projet est évalué à un total de 27 306 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 20 000 €.

Lors de sa séance du 21 janvier 2010, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 20 000 €. Il est à noter qu'une aide de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pourra être recherchée par la Communauté urbaine à hauteur de 10 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi dite Oudin-Santini du 9 février 2005 ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - le projet de réhabilitation de vingt puits endommagés pendant les conflits armés des années 2002-2003 dans la ville de Paoua en République Centrafricaine,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 20 000 €, au profit de l'association APR/UAP, dont le siège est situé 14, rue de la Batterie à Bron (69500),

c) - la convention de financement à passer entre la Communauté urbaine et l'association APR/UAP définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

a) - signer ladite convention avec l'association APR/UAP,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'équipement d'un montant de 10 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande de subvention et à sa régularisation.

**3° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2010 - compte 674 200, pour un montant de 20 000 €.

**4° - La recette** de fonctionnement à provenir de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 10 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2010 - compte 748 000.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.**